



Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 093-269300091-20251030-008_2025-DE

N° 008/2025

Date de convocation
15 octobre 2025

Date d'affichage
15 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 8

Présents 5

Pouvoirs 1

Votants 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE COUBRON

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 octobre 2025 à dix-sept heures trente,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame Martine BOUVET, Maire-adjointe.

La séance est ouverte à 17 h 30

Étaient présents :

Mme Martine BOUVET, Maire-adjointe,
Mmes, Claudine POLIPOWSKI, Denise AZOUGARH, Josiane GARCIA et Régine
AMICE, représentantes des associations, formant la majorité des membres en
exercice.

Absent excusé représenté :

M. Ludovic TORO, Président du C.C.A.S, donne pouvoir à Martine BOUVET

Absentes excusées non représentées :

Mme Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS,
Mme Céline KONIGSBAUER, Conseillère municipale,

Secrétaire de séance : Denise AZOUGARH

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Pour rappel le vote du budget 2025 est intervenu le 10 avril 2025 (délibération
N°005/2025).

Au stade du vote du budget Primitif 2025 nous n'avions pas connaissance de
toutes les données budgétaires 2025. Il convient donc de procéder à des
ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des besoins
budgétaires.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous retrouvons
essentiellement l'inscription d'une dépense qui revient tous les 3 ans : l'acquisition
d'un certificat électronique permettant la télétransmission des actes à la
préfecture. Ce certificat porte sur une durée de 3 ans et a une valeur de 276 €
pour ces 3 années.

Il convient donc de réaliser un ajustement budgétaire pour permettre la réalisation
de cette dépense et continuer ainsi à déposer les actes sur le portail de

Objet :

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET CCAS 2025
AJUSTEMENT
BUDGETAIRE**

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

télétransmission dans le cadre de la convention de dématérialisation entre la ville
 et le CCAS « Actes » adoptée le 25 octobre 2021 (délibération n°012/2021 du 28
DELIBERATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S,

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Budget Primitif 2025 du CCAS voté le 10 avril 2025 (délibération
 N°005/2025) ;

Considérant que le budget Primitif 2025 est arrêté en section de fonctionnement à
 la somme de 6 074,00 € et en investissement à la somme de 16 513,83 € ;

Considérant la convention de dématérialisation « Actes » adoptée par délibération
 n°012/2021 du 28 septembre 2021 nécessitant l'utilisation d'un certificat de
 télétransmission ;

Considérant la nécessité de porter au budget 2025 une nouvelle dépense pour
 permettre de maintenir la télétransmission des actes pour une durée de 3 ans ;

Où l'exposé de Madame Martine BOUVET, rapporteur de cette affaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les ouvertures et réductions de crédits budgétaires suivant le
 tableau ci-après :

Imputation			Libellé	OUVERT	REDUIT	SOLDE
DF	011	6156	MAINTENANCE	276,00 €		
DF	65	65134	AIDES		276,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				276,00 €	276,00 €	0,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 – DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	0,00	276,00
	Réductions	0,00	276,00
Recettes :	Ouvertures	0,00	0,00
	Réductions	0,00	0,00
Equilibre : Ouv. - Red.		0,00	0,00

EQUILIBRE DM N°1	
Solde Ouvertures	276,00
Solde Réductions	276,00
Ouvertures - Réductions	0,00

Le total des dépenses et des recettes de la *section de fonctionnement* reste arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **6 074,00 €**.

Le total des dépenses et des recettes de la *section d'investissement* est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **16 513,83 €**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Ludovic TORO
Président du C.C.A.S

